Pleudihen Village

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

01/04/2022 n°2136

CYBERATTAQUE : COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Gendarmerie nationale

Le phishing ou hameçonnage est une cyberattaque basée sur l'ingéniérie sociale. En se faisant passer par courriel pour une entité connue (EDF, la CAF, une banque, un site de e-commerce,...), le pirate essaie d'obtenir des informations personnelles sur sa victime ; pour à terme, l'escroquer, usurper son identité ou utiliser ces informations afin de mener une attaque informatique ciblée contre une entreprise ou une administration. Cette cyberattaque peut également être effectuée par SMS : il s'agit alors de Smishing.

Messagerie : réception d'un courriel émanant *a priori* d'une entité connue (EDF, Caf, Banque, site de e-commerce, etc.) et demandant à l'utilisateur de fournir des informations personnelles (date de naissance, mot de passe, numéro de carte de crédit, etc.). L'utilisateur est invité à **cliquer sur un lien et/ou remplir un formulaire par exemple.**

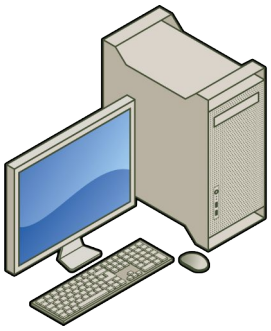

Si l'utilisateur « clique », une page web falsifiée apparaît

Objectif du pirate informatique : usurpation d'identité, escroquerie, attaque ciblée contre une entreprise ou une administration

Pour contrer l'attaque :

- **Rester vigilant sur les courriels demandant de saisir ses paramètres d'authentification (données bancaires, login et mot de passe etc.)**
- **Enregistrer les pages régulièrement visités dans « favoris » et s'y connecter depuis cet onglet**
- **Faire attention à l'adresse indiquée dans la barre d'adresse de son navigateur**
- **Demeurer vigilant sur les liens intégrés aux courriels qui ne redirigent pas toujours vers le site internet concerné**
- **Contacter l'interlocuteur habituel de la société concernée si besoin**
- **Signaler les courriels à *Signal Spam* avec qui la Gendarmerie est partenaire et les liens de hameçonnage à *Phishing Initiative***

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

jusqu'au ***23 avril***

" Mitty Peintre abstrait "
EXPOSITION de peinture à la résine pigmentée

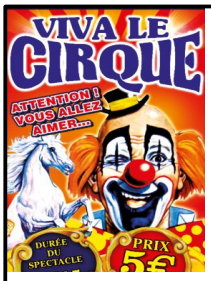

SPECTACLE de CLOWN

MARDI 5 AVRIL à 17h30

MERC. 6 AVRIL à 16h.

Parking de la Salle des Fêtes.
Prix unique : 5 €
Durée du spectacle : 1h15

MARCHÉ tous les MARDIS de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, galettes, Boucherie-charcuterie, produits laitiers, Les jardins de Stéphane

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (fixe)
Médecin : 15. Pharmacie : 3237
Sage-femme ☎09.84.45.25.37
Cabinet infirmier ☎02.96.88.28.57
Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires » ☎ 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance ☎02.96.83.38.64
Conciliateur de justice : permanence en mairie (**☎ 02.96.83.20.20)**
Taxi LEMOINE ☎·06.08.54.09.22
Solidarités Nouvelles face au chômage reçoit en mairie sur RDV chaque 2ème mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).
Dans les villages : **mardi 12/04**
Dans le bourg : **tous les mardis**

Fermeture du PONT SAINT-HUBERT
du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2022

Fermeture du PONT de LYVET
entre le lundi 11 avril et le vend. 22 avril 2022

CENTRE CULTUREL/BIBLIOTHEQUE

Rencontre avec MITTY,
peintre abstrait
Samedi 2 avril de 11h à 12h

Mitty nous parlera de sa nouvelle technique : la peinture à la résine pigmentée dont sont constituées les œuvres exposées aujourd'hui.

Exposition visible jusqu'au 23 avril aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Entrée libre.

LES AMIS DU PATRIMOINE - RANDONNÉE
Renseignements Pierre Chouin 02.96.83.33.43
Rendez-vous à la Salle des Fêtes Bâtons recommandés.
Vendredi 1er avril. *Départ à 9h.*
Circuit des pommiers à Pleudihen (9 km, 3H)

STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

VENDREDI 1 AVRIL. Foot loisir : Repos.
SAMEDI 2 AVRIL. Pôle Féminin. U8 : Plateau à Pleudihen à 10h. U11 foot à 5 : Repos. U11 foot à 8 : Pleudihen va à Quessoy à 10h30. U13 : opposition avec les U15 à 11h30. U18 : Pleudihen reçoit Merdrignac à 13h30.
Pôle Masculin. De U6 à U13 : Plateaux ou matches ou entraînements ou Repos. U14 : Pleudihen reçoit Jugon les Vallées à 14h. U14-15 : Pleudihen reçoit Lamballe à 15h30. U15 : Pleudihen reçoit Plaintel à 16h. U16 : Pleudihen va à Prat à 15h30. U17 : Pleudihen va à Saint-Brandan à 15h30. U18 : Pleudihen va à Lanvallay à 15h30.
DIMANCHE 3 AVRIL. Seniors A : Pleudihen va à Hénanbihen à 15h30. Seniors B : Pleudihen reçoit Dinard à 15h30. Seniors C : Pleudihen va à Saint-Alban à 15h30. Seniors D : Pleudihen va à Saint-Cast à 13h30.

COLLECTE EN FAVEUR DES UKRAINIENS

Début mars, la Commune s'est mobilisée en lien avec l'Association des Maires de France et la Protection Civile pour mettre en place des temps de collecte de dons en faveur des réfugiés ukrainiens.

Les Pleudihenais ont répondu pour apporter leur pierre à ce grand mouvement de solidarité. Les dons ont afflué massivement à Pleudihen comme partout en France.

Le besoin des Ukrainiens se portent désormais sur du matériel spécifique tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours ou des groupes électrogènes. Dans le but d'acquérir ces matériels l'AMF et la Protection Civile ont dû réorienter la campagne de solidarité vers les dons financiers.

Ainsi pour assurer cette mission de solidarité, nous vous invitons à répondre à l'appel à la générosité de la Protection Civile via le site : https://don.protection-civile.org/soutenir ou par virement sur le compte IBAN :

FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 -

BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

(Vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR HÉBERGER UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS

L'hébergement et l'accompagnement des réfugiés ukrainiens sont encadrés par la préfecture des Côtes d'Armor qui analyse, qualifie et exploite les offres de logement et d'hébergement.

Les propositions de logement pour accueillir des réfugiés doivent être faites en Mairie. La liste des accueillants volontaires sera transmise à la préfecture.

La préfecture désignera une association référente qui aura pour mission de mettre en relation les accueillants volontaires et les personnes déplacées, de veiller à la qualité des conditions d'accueil, d'assurer le suivi du séjour et l'accompagnement social.

A Pleudihen, une première liste d'accueillants a été transmise à la préfecture. Pour tous les volontaires souhaitant accueillir une famille de réfugiés ukrainiens et qui ne se sont pas manifesté, il est toujours possible de vous inscrire en mairie.

PLEUDIHEN Synonyme de Bon Cidre

Par Alexandre BREBEL

PARTIE 2

Reprise de l'article publié du N°23 (22/06/1979) au N°26 (13/07/1979) de Pleudihen Village. Alexandre BREBEL raconte la création des Celliers Associés...

M. RAULT de la Coopérative de LANDERNEAU fut demandé comme conseiller ainsi que M. NEVEU. Quatre producteurs pleudihennais partirent un jour visiter les Celliers Réunis de RENNES. Ils y furent reçus par le Président JUDEAU qui voulut bien leur détailler le fonctionnement de cette coopérative. Elle était composée d'un bâtiment qui contenait une dizaine de foudres de bois qui avaient servi au transport du vin et que leur avait vendu la SNCF le matériel nécessaire pour le lavage des bouteilles, une chaîne d'embouteillage, des casiers pour stocker le cidre conditionné, un camion pour les livraisons. Côté personnel, une dizaine d'employés, un responsable pour la marche de la coopérative. Vous dire que les 4 Pleudihennais revinrent enthousiasmés serait mentir, bien au contraire. Comment à PLEUDIHEN installer une pareille affaire ? Dans la soirée, au moment de se séparer, M. RAULT leur dit : *« Messieurs, je suis à votre disposition, réfléchissez ! »*

Pendant ce temps, les cidres ne trouvaient pas d'acheteurs. Il fallait trouver une solution, suivre l'exemple de RENNES ou les envoyer à vil prix à la distillerie pour faire de l'alcool d'État. Tout bon producteur pleudihennais ne pouvait avaler cette deuxième solution. C'est alors qu'il fut fait appel une seconde fois à M. RAULT. Il fallait trouver un bâtiment, la force électrique et l'eau sous pression.

Puis, ce fut une secrétaire qui très aimablement fournit les premiers crayons. Un comptable, ainsi que 4 ou 5 employés. Ce fut très heureux qu'un livreur de M. BRIAND, commerçant en vins et cidre, qui lui-même connaissait les difficultés du moment, accepta de se mettre au service de la nouvelle société. Il fut très intéressant ; il connaissait les bons celliers de PLEUDIHEN et aussi quelques bonnes adresses où il était possible de vendre le cidre. Mais, pour que tout fonctionne, il fallait se mettre en règle avec l'Administration. Etablissement des statuts dont Maître BECHEREL fut chargé avec le concours une fois de plus de M. RAULT. Le siège social fut établi chez M. Marie-Ange THOREUX au bourg de PLEUDIHEN, où une salle et un téléphone étaient disponibles. Voilà en quelques lignes le résumé administratif. Restait à passer à l'action. La Coopérative fut créée le 18 mai 1953. Alors les onze retroussèrent leurs manches et avec des membres de leurs familles, bénévolement pendant plusieurs jours, s'employèrent à l'aménagement du cellier, au déchargement des casiers et des bouteilles arrivés en gare de PLEUDIHEN, ainsi qu'à la mise en place des premiers fûts afin de procéder à l'embouteillage. Avec un matériel d'occasion très rudimentaire, le personnel commença la mise en bouteille.

(à suivre)